

# Pilote de Consensus Parental à Martigny, Monthey, St-Maurice et Entremont

Congrès suisse de médiation  
17 juin 2023



Se séparer dans le respect des enfants

# Organismes et professionnels impliqués

## Composition du réseau multidisciplinaire valaisan

- ▶ Tribunaux de district et Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA )
- ▶ Association Valaisanne de Médiation (AVdM)
- ▶ Service de la jeunesse cantonal et Office pour la protection de l'enfant
- ▶ Avocats représentant la commission de la famille de l'OAV
- ▶ Bureau de l'égalité et de la famille
- ▶ Psychothérapeutes indépendants
- ▶ Association être Co-parent
- ▶ Représentant du Tribunal cantonal
- ▶ Représentant du Ministère public
- ▶ Institut international des droits de l'enfant (coordination)

# 1. Avant la séance

- ▶ Séance de sensibilisation et d'information pour les parents
- ▶ Utilisation de formulaires de requêtes simplifiées
- ▶ Citation rapide (2-4 semaines)
- ▶ Audition des enfants (298 CPC; 314a CC)
- ▶ Éventuellement: enquête de l'office de la protection de l'enfant sur problématique ciblée

## 2. Séance de conciliation

- ▶ Objectif : recherche d'un accord dans l'intérêt de l'enfant
- ▶ Participants : parents, avocats, év. intervenant de l'OPE
- ▶ Compte rendu de l'audition de l'enfant
- ▶ Durée : env. 2 heures

A. En cas d'accord : ratification de la convention (avec év. médiation et/ou travail de coparentalité)

B. Pas d'accord ou accord partiel : Mesures d'accompagnement

- a. médiation
- b. travail de coparentalité
- c. psychothérapie

- ▶ Durée des mesures d'accompagnement : environ trois mois
- ▶ Accord ou décision de mesures provisionnelles règle la situation dans l'intervalle
- ▶ Nouvelle séance de conciliation après environ trois mois
- ▶ En cas de désaccord :
  - prolongation des mesures
  - décision (procédure sommaire/simplifiée) ou échange d'écriture en procédure ordinaire

# Mesures d'accompagnement mises en place pour le Pilote de Consensus Parental

Séances d'informations et de sensibilisation pour les parents

Médiation familiale ordonnée

Requêtes judiciaires simplifiées

Consultation de coparentalité

Intervention thérapeutique de collaboration parentale centrée sur l'enfant ordonnée

Enquêtes sociales spécifiques

Réseau de professionnels multidisciplinaire

Conférences de sensibilisation tout public

# Mesures d'accompagnement

## Médiation familiale

- ▶ **Intervenant.e.s** : Médiateurs affiliés à l'AVdM et autorisés pour le pilote
- ▶ Interventions spécifiques aux situations du consensus
- ▶ Formations continues organisées
- ▶ **coût** : - si ordonnée par le Tribunal et l'APEA = **5 heures gratuites**  
- ensuite les personnes ayant droit à l'assistance financière qui le demandent peuvent continuer de bénéficier de la prise en charge du coût de la médiation

# Outils créés

**Pour faciliter l'application du modèle et sa réplication dans les autres districts :**

► **Parents (Séance de sensibilisation) :**

- Brochure sur le vécu des enfants pendant la séparation et conseils pratiques
- Ajustement du déroulement et contenu de la sensibilisation selon besoins exprimés par les parents

► **Autorités :**

- Tableau de synthèse pour différencier l'orientation vers la médiation ou l'accompagnement psy
- Formation aux questions de conflits de loyauté, d'audition de l'enfant et de violences domestiques
- Intevision avec les intervenants psychosociaux et les médiateurs
- Outil numérique d'orientation pour les juges

► **Toutes les parties prenantes :**

- Site Web dédié au modèle valaisan de consensus parental avec un onglet pour chaque partie prenante
- Newsletter sur les avancées et décisions du Réseau interdisciplinaire

► **Intervenants psy :**

- Formation la psychothérapie ordonnée faite sur mesure

# Quelques résultats

- ▶ Utilisation presque systématique des requêtes simplifiées par les avocat.e.s
- ▶ Participation aux séances de sensibilisation à un stade précoce de la séparation: retour positif du public et des professionnels
- ▶ Taux élevé d'accords trouvés en médiation (moyenne environ 70%)
- ▶ Enquêtes sociales ciblées avec délai court et restitution en séance au Tribunal en présence des parents: mieux perçu par les parents qu'un rapport écrit et apprécié par les Juges et avocats
- ▶ Réseau mensuel: dialogue interprofessionnel favorise le décloisonnement des postures professionnelles et des disciplines
- ▶ Dialogue mensuel permet d'identifier et d'adresser les faiblesses et niches du système actuel et les problèmes que soulève l'application d'un nouveau modèle

# Merci pour votre attention

